



Recueil de la jurisprudence

Arrêt du Tribunal (cinquième chambre) du 16 juillet 2014 – Erreà Sport/OHMI – Facchinelli (ANTONIO BACIONE)

(affaire T-36/13)

« Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative ANTONIO BACIONE — Marque communautaire figurative antérieure erreà et marque nationale figurative antérieure représentant deux losanges imbriqués — Motifs relatifs de refus — Absence de risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009 — Profit indûment tiré du caractère distinctif ou de la renommée de la marque antérieure — Article 8, paragraphe 5, du règlement n° 207/2009 »

1. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure — Critères d'appréciation [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b), et 2, a), ii)] (cf. points 16-18, 20, 71)*
2. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure — Refus de l'enregistrement en présence d'un motif relatif de refus même limité à une partie de l'Union [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. point 19)*
3. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Similitude entre les marques concernées — Critères d'appréciation — Marque complexe [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. points 24-26, 33)*
4. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire enregistrée pour des produits ou services identiques ou similaires — Risque de confusion avec la marque antérieure — Marque figurative ANTONIO BACIONE — Marque figurative erreà et marque figurative représentant deux losanges fusionnés partiellement [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 1, b)] (cf. points 47-53, 63-68, 77)*

5. *Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs relatifs de refus — Opposition par le titulaire d'une marque antérieure identique ou similaire jouissant d'une renommée — Protection de la marque antérieure renommée élargie à des produits ou à des services non similaires — Conditions (Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 8, § 5) (cf. point 83)*

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 24 octobre 2012 (affaire R 1561/2011-1), relative à une procédure d'opposition entre Erreà Sport SpA et M. Antonio Facchinelli.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Erreà Sport SpA est condamnée aux dépens.